

BÉNÉVOLES CANADA : ENGAGÉ DANS LA PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

Chaque année, plus de 7,5 millions de Canadiens et de Canadiennes de diverses collectivités du Canada font don de leur temps et de leurs talents en vue d'améliorer la vie des autres.

Le rôle principal de Bénévoles Canada, le représentant national de l'action bénévole, est de célébrer et de promouvoir les efforts de ces bénévoles dévoués. En mettant sur pied des programmes et des projets spéciaux, Bénévoles Canada aide les collectivités à développer des activités de bénévolat tout en facilitant et en renforçant le travail des centres partenaires de bénévoles. L'organisme consacre également son leadership aux questions relatives au mouvement de bénévolat canadien et aux tendances de celui-ci.

Bénévoles Canada collabore étroitement avec différents centres provinciaux, notamment une fédération de 109 centres d'action bénévole au Québec et des centres d'action bénévole locaux dans l'ensemble du pays. Parmi les membres de Bénévoles Canada, notons des organismes de bienfaisance nationaux, des associations, des organismes non gouvernementaux, des sociétés et des particuliers. Bénévoles Canada cherche à promouvoir le bénévolat de qualité, à renforcer les collectivités et à améliorer la capacité du secteur bénévole afin d'inciter les citoyens à s'engager à titre de bénévoles.

Un des plus importants programmes de Bénévoles Canada met l'accent sur la protection des bénévoles et des gens qu'ils aident. Grâce au programme de filtrage des bénévoles *Étapes sûres*, Bénévoles Canada permet aux organismes de l'ensemble du pays d'élaborer et de mettre en œuvre des processus de filtrage efficaces afin d'assurer la sécurité des particuliers et des collectivités. En Ontario, Bénévoles Canada a assumé un rôle de leader pour l'*Initiative ontarienne de filtrage* (IOF), soit un projet de trois ans conçu en vue de sensibiliser les gens à la nécessité et aux avantages du filtrage des bénévoles. L'*Initiative ontarienne de filtrage* vise à promouvoir le programme de filtrage des bénévoles *Étapes sûres* de Bénévoles Canada comme une façon pour les organismes de protéger les enfants et les adultes vulnérables.

Les organismes communautaires ontariens ont l'obligation juridique et morale de protéger les gens qui ont recours aux services de bénévolat. Le filtrage permet aux organismes de respecter cette obligation en les aidant à assumer la responsabilité de leur incidence sur la collectivité.

Par l'entremise de ses centres d'action bénévoles, partenaires Bénévoles Canada soutient les organismes dans l'élaboration de processus de filtrage personnalisés qui assurent la sécurité des participants. Outre les ressources qu'ils offrent, les centres d'action bénévoles locaux organisent des ateliers de formation et des consultations organisationnelles afin d'expliquer l'efficacité du filtrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Bénévoles Canada en composant le 1 800 670-0401 ou en visitant son site Web à www.volunteer.ca.

FILTRAGE : ÉTAPES SÛRES

L'*Initiative ontarienne de filtrage* (IOF) est un projet communautaire dont le but est d'aider les groupes de bénévoles à protéger les enfants et les adultes vulnérables. Dans l'ensemble de la province, des organismes communautaires travaillent ensemble afin de trouver des façons de réduire les risques aux participants. L'IOF vise à promouvoir la valeur et les avantages du filtrage au moyen d'ateliers de formation personnalisés, de ressources et de l'information du public. Ces ressources permettent aux groupes de bénévoles de déterminer l'engagement et les aptitudes nécessaires à l'adoption de pratiques de filtrage plus importantes telles que le contrôle des références, la formation adéquate, la surveillance et la supervision.

L'IOF vise à aider les organismes à adopter des attitudes et des comportements positifs quant au filtrage des bénévoles en promouvant l'utilisation du programme de filtrage des bénévoles *Étapes sûres* de Bénévoles Canada.

L'IOF fournit également les éléments suivants :

- renseignements sur les processus de filtrage d'autres groupes de bénévoles;
- ateliers et guides qui aident les organismes à choisir le processus qui répond le mieux à leurs besoins;
- liste de ressources (site Web de Bénévoles Canada) qui peuvent aider les organismes à élaborer des processus d'évaluation, à adopter des politiques et à comprendre les légalités à la base du filtrage.

Prestation des avantages de l'IOF

Il incombe au consortium de l'*Initiative ontarienne de filtrage* d'assurer que les ressources de l'IOF sont offertes à tous les organismes bénévoles de la province. Le consortium se compose de dirigeants de groupes confessionnels anglicans, catholiques, unitaires et de l'Église unie, de la Ontario Community Support Association, du Conseil ontarien des affaires rurales, de Parcs et Loisirs Ontario et de L'Alliance des Sports de l'Ontario. Ces membres partagent leurs expériences en matière de filtrage, relèvent des défis communs et parrainent le filtrage dans leur secteur en élaborant des stratégies qui répondent aux besoins de chacun des clients de leurs membres.

Tout comme l'approche populaire de l'*Initiative ontarienne de filtrage*, le leadership du consortium soutient le développement de politiques, de pratiques et de ressources de filtrage fondées sur les compétences existantes afin d'aborder avec succès les questions de filtrage auxquelles font face les groupes communautaires de l'Ontario.

ÉTAPES QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ DES PARCS ET DES PROGRAMMES DE LOISIR

Les bénévoles sont au cœur de Parcs et Loisirs Ontario. Grâce à leurs actions, à leur attention et à leurs soins, les bénévoles alimentent nos programmes et permettent de les maintenir en place. Ils incitent les gens de la province à participer à des activités de loisir qui se déroulent dans nos parcs, sur nos terrains de jeu et dans nos installations communautaires.

Parcs et Loisirs Ontario est une société à but non lucratif qui s'est engagée à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des gens, des collectivités et des environnements de l'Ontario. Comme nous comptons énormément sur nos bénévoles, une bonne partie de nos responsabilités consiste à offrir leadership et soutien à nos membres pour toute question liée au bénévolat. Au moyen de l'*Initiative ontarienne de filtrage* (IOF), nous aidons chaque groupe au service des enfants et des adultes vulnérables à adopter un processus de filtrage des bénévoles. Nous souhaitons qu'un tel processus devienne la norme. À l'instar de l'IOF, notre objectif est d'assurer la sécurité de nos citoyens et de nos collectivités.

Les membres de Parks and Recreation Ontario travaillent avec des enfants, des adultes vulnérables et d'autres membres de la collectivité. Ils leur donnent l'occasion de jouer, de s'amuser, d'entreprendre des loisirs thérapeutiques et de profiter de nos espaces verts. Un processus de filtrage peut aider chacun de nous à respecter nos obligations morales, juridiques et sociales envers la sécurité des participants. Le filtrage permet de mettre en place de bonnes pratiques de gestion des risques, d'adopter une politique de ressources humaines plus constante et de réduire les risques de tort.

La plupart des organismes respectent déjà des étapes qui permettent un jumelage idéal entre les bénévoles et les tâches à accomplir. Pour ceux qui n'ont pas encore mis sur pied un processus de filtrage, voici l'occasion d'obtenir de l'aide par l'entremise de l'IOF.

- À l'automne 2001, Parcs et Loisirs Ontario offrira à ses membres des ateliers sur le filtrage afin de les aider à déterminer les étapes de filtrage qui conviennent le mieux à leur organisme.
- Bénévoles Canada a personnalisé des guides de filtrage et mis sur pied un réseau de centres de bénévoles pour la tenue d'ateliers sur le filtrage qui aideront votre groupe à intégrer des étapes simples qui assureront la sécurité des parcs et des programmes de loisir.
- L'IOF offre des consultations individuelles aux responsables de programmes municipaux ontariens sélectionnés liés aux parcs et aux loisirs afin de les aider à élaborer leurs politiques de filtrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 670-0401 ou visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

L'ALLIANCE DES SPORT DE L'ONTARIO: ÉTAPES POUR LA SÉCURITÉ DU SPORT

Chaque année, plus de 2,3 millions de résidents de l'Ontario prennent part à des activités et à des programmes sportifs. Ils reçoivent l'aide de quelque 600 000 bénévoles qui emmènent les enfants aux matchs, font des appels téléphoniques, entraînent des équipes et font le nécessaire pour que la population de l'Ontario demeure active.

Ces bénévoles intègrent des activités amusantes et saines à la vie des particuliers. Grâce à leurs actions, à leur attention et à leurs soins, les bénévoles fournissent une bonne partie de l'énergie qui permet de maintenir à flot les programmes de sport de la province.

L'Alliance des Sport de l'Ontario est une alliance à but non lucratif composée de membres en provenance d'organismes de sport provinciaux, d'agences de parcs et de loisir et de différentes écoles. Notre mission consiste à protéger et à promouvoir ce qui compte le plus aux yeux des gens qui pratiquent un sport, et à optimiser l'expérience sportive de chacun.

De concert avec l'*Initiative ontarienne de filtrage* (IOF), L'Alliance des Sport de l'Ontario aide les groupes responsables d'enfants ou d'adultes vulnérables à mettre sur pied un processus de filtrage des

bénévoles. Nous souhaitons qu'un tel processus devienne la norme afin d'assurer la sécurité de nos citoyens et de nos collectivités.

Les membres de l'Alliance des Sport de l'Ontario offrent divers programmes à l'intention des enfants et des adultes vulnérables. Un processus de filtrage peut aider chacun de nous à respecter nos obligations morales, juridiques et sociales envers la sécurité des participants. Le filtrage permet de mettre en place de bonnes pratiques de gestion des risques, d'adopter une politique de ressources humaines plus constante et de réduire les risques de tort.

De nombreux organismes respectent déjà des étapes qui permettent un jumelage idéal entre les bénévoles et les tâches à accomplir. Pour ceux qui n'ont pas encore mis sur pied un processus de filtrage, voici l'occasion d'obtenir de l'aide par l'entremise de l'IOF.

- À l'automne 2001, l'Alliance des Sport de l'Ontario offrira à ses membres des ateliers sur le filtrage afin de les aider à déterminer les étapes de filtrage qui conviennent le mieux à leur organisme.
- Bénévoles Canada a personnalisé des guides de filtrage et mis sur pied un réseau de centres de bénévoles pour la tenue d'ateliers sur le filtrage qui aideront votre groupe à intégrer des étapes simples qui assureront la sécurité des parcs et des programmes de loisir.
- L'IOF offre des consultations individuelles aux organismes de sport ontariens sélectionnés afin de les aider à élaborer leurs politiques de filtrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 670-0401 ou visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

RESSOURCES DE FILTRAGE DE BÉNÉVOLES CANADA

Les ressources suivantes ont été développées par Bénévoles Canada afin d'aider les organismes sans but lucratif à comprendre le filtrage des bénévoles et à élaborer des pratiques de filtrage appropriées. Les consultants et les formatrices des centres d'action bénévole ontariens utilisent ces ressources lorsqu'ils animent des ateliers sur le filtrage et consultent individuellement les organismes de sport et de loisir par le biais de l'*Initiative ontarienne de filtrage*.

Dix étapes sûres : Processus de filtrage des bénévoles

- développé pour les particuliers qui ont la charge d'établir les politiques dans les organismes du secteur public ou sans but lucratif ou de mettre en place un processus de filtrage à l'échelle nationale, provinciale ou locale;
- consiste en un guide pratique pour les membres des organismes qui souhaitent passer de la théorie du filtrage à son application pratique;
- appuie un processus de filtrage en dix étapes qui aide les organismes à recruter, à sélectionner et à gérer leurs bénévoles et leur personnel.

Dix étapes sûres : processus de filtrage des bénévoles dans le milieu du loisir et du sport

- développé spécifiquement pour les particuliers des domaines du sport et du loisir responsables de l'application de politiques ou directement impliqués dans le processus de filtrage;
- appuie un processus de filtrage en dix étapes qui aide les organismes à recruter, à sélectionner et à gérer leurs bénévoles et leur personnel;
- consiste en un guide pratique à l'intention des organismes qui désirent passer de la théorie du filtrage à son application pratique;
- comprend des exemples et des exercices.

Le filtrage dans la foi

- développé pour les membres des groupes confessionnels qui ont la charge d'établir les politiques ou qui sont directement concernés par le recrutement et le filtrage des bénévoles, tant à l'échelle communautaire, provinciale que nationale;

- consiste en un guide pratique et facile à consulter pour les groupes qui souhaitent passer de la théorie du filtrage à son application pratique;
- comprend des exemples et des exercices.

À l'écoute du milieu : le filtrage au sein des organismes de soutien communautaire

- développé pour les particuliers qui ont la charge d'établir les politiques au sein des organismes de soutien communautaire ou qui sont directement concernés par l'établissement d'un processus de filtrage;
- consiste en un guide pratique et facile à consulter pour les organismes de soutien communautaire qui souhaitent accroître leurs compétences de filtrage;
- comprend des exemples et des exercices.

Vidéocassette « Obligation de diligence » :

- donne un aperçu des besoins de filtrer le personnel et les bénévoles qui occupent des postes de confiance auprès de particuliers vulnérables (15 min.);
- comprend des entrevues avec des représentants de la GRC et de divers autres organismes qui ont périodiquement recours au filtrage;
- convient parfaitement aux présentations destinées aux cadres et aux conseils d'administration.

QU'EST-CE QU'UN CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE?

Un centre d'action bénévoles est un organisme ou un programme sans but lucratif consacré à la défense et au soutien des besoins des bénévoles et des agences qui dépendent du bénévolat. Bien que d'autres organismes contribuent à notre patrimoine national de bénévolat au moyen de programmes et d'actions sociales, les centres d'action bénévoles comptent le plus grand nombre de membres.

Les membres d'un centre de bénévoles comprennent des organismes qui, quelles que soient leurs sources de financement, travaillent dans le domaine des services sociaux, des services à la personne, des soins de santé, de l'éducation, des arts, du sport et du loisir.

Les centres d'action bénévoles sont spécialisés dans le travail efficace des bénévoles. Ils aident les participants à l'*Initiative ontarienne de filtrage* en leur offrant des consultations et des ateliers sur le filtrage.

De nos jours, plus de 200 centres d'action bénévoles canadiens assurent la prestation de services courants, ainsi qu'un mélange unique de programmes et de services qui correspondent aux besoins de leur collectivité.

Les centres d'action bénévoles offrent les services suivants :

1. promotion du bénévolat;
2. conseils en gestion pour les programmes de bénévolat;
3. recrutement, entrevue et référence de bénévoles pour les agences et les organismes communautaires;
4. formation des bénévoles et des gestionnaires de bénévoles;
5. défense des questions liées au bénévolat et aux programmes de bénévolat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les centres d'action bénévoles, visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q Pourquoi les organismes de sport doivent-ils filtrer leurs bénévoles?

R Les organismes de sport offrent des programmes et des occasions à de nombreux participants vulnérables. Tous les organismes qui offrent des programmes ont l'obligation juridique, morale et éthique de filtrer adéquatement les personnes qui travaillent pour eux, y compris les bénévoles. Les organismes qui filtrent leurs bénévoles assument la responsabilité de leurs actions dans la collectivité.

Q Devrait-on filtrer tous les bénévoles?

R Idéalement, tous les postulants devraient passer au tamis des mesures de filtrage. Cependant, les postes qu'il importe de filtrer avant tout sont ceux qui demandent d'intervenir auprès d'enfants ou d'adultes. À chaque poste correspond un niveau de risque différent. L'évaluation du risque associé à un poste constitue une étape importante du processus de filtrage.

Q Ne perdons-nous pas certains de nos bénévoles en raison du filtrage?

R La plupart des gens comprennent et apprécient la nécessité de prendre des mesures de filtrage raisonnables liées aux postes occupés. Si les participants sont vulnérables et à risque, et si les responsables sont seuls avec eux dans des environnements qui pourraient contribuer à ce risque, la prise de mesures de filtrage intensives et intrusives est justifiée. Il faut expliquer ce point clairement aux bénévoles.

De plus, il ne faut pas oublier que le processus de filtrage doit reposer sur le poste et non sur le postulant. En d'autres termes, il ne faut pas filtrer une personne différemment uniquement parce que vous n'aimez pas son allure ou parce que vous la connaissez moins qu'un autre bénévole.

Q Le filtrage semble très bien. En tant qu'organisme, où devons-nous commencer?

R Grâce à l'*Initiative ontarienne de filtrage*, c'est plus facile que vous ne le croyez. De concert avec ses centres partenaires d'action bénévole de l'Ontario, Bénévoles Canada met à votre disposition des ressources et des ateliers qui vous aideront à mettre sur pied un processus de filtrage. Les ressources permettront à votre groupe de comprendre les principes du filtrage et de déterminer les étapes qui conviennent le mieux à votre organisme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 670-0401 ou visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q Pourquoi les organismes responsables des parcs et du loisir doivent-ils filtrer leurs bénévoles?

R Comme tous les organismes qui offrent des programmes et des occasions aux personnes vulnérables, les organismes responsables des parcs et du loisir ont l'obligation juridique et morale de protéger les gens qu'ils aident. Ceux qui filtrent leurs bénévoles assument la responsabilité de leurs actions dans la collectivité.

Q Devrait-on filtrer tous les bénévoles?

R Idéalement, tous les postulants devraient passer au tamis des mesures de filtrage. Cependant, les postes qu'il importe de filtrer avant tout sont ceux qui demandent d'intervenir auprès d'enfants ou d'adultes. À chaque poste correspond un niveau de risque différent. L'évaluation du risque associé à un poste constitue une étape importante du processus de filtrage.

Q Ne perdons-nous pas certains de nos bénévoles en raison du filtrage?

R La plupart des gens comprennent et apprécient la nécessité de prendre des mesures de filtrage raisonnables liées aux postes occupés. Si les participants sont vulnérables et à risque, et si leurs responsables sont seuls avec eux dans des environnements qui pourraient contribuer à ce risque, la prise de mesures de filtrage intensives et intrusives est justifiée. Il faut expliquer ce point clairement aux bénévoles.

De plus, il ne faut pas oublier que le processus de filtrage doit reposer sur le poste et non sur le postulant. En d'autres termes, il ne faut pas filtrer une personne différemment uniquement parce que vous n'aimez pas son allure ou parce que vous la connaissez moins qu'un autre bénévole.

Q Le filtrage semble bien. En tant qu'organisme, où commencer?

R Grâce à l'*Initiative ontarienne de filtrage*, c'est plus facile que vous ne le croyez. De concert avec ses centres d'action bénévole partenaires de l'Ontario, Bénévoles Canada met à votre disposition des ressources et des ateliers qui vous aideront à mettre sur pied un processus de filtrage. Les ressources permettent à votre groupe de comprendre les principes du filtrage et de déterminer les étapes qui conviennent le mieux à votre organisme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 670-0401 ou visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE

L'*Initiative ontarienne de filtrage* vise à aider les organismes à changer leurs comportements et leurs pratiques en matière de filtrage. Pour de nombreux organismes, cela signifie se préparer à changer leurs croyances. La plupart du temps, ils considèrent que les croyances et les idéaux issus de ce processus sont plus faciles à articuler sous forme de politiques dont le but est de guider les pratiques. Le point de départ est l'élaboration de politiques.

À l'aube du 21^e siècle, il est plus important que jamais que les intentions et les façons d'agir des organismes soient claires. En raison des pressions croissantes des contributeurs financiers, de la

concurrence de plus en plus forte et de l'augmentation de la demande relative à la responsabilisation, il est essentiel que les organismes adoptent des normes plus sévères.

Les organismes sans but lucratif élaborent donc des politiques qui régiront leurs activités quotidiennes. Ils se rendent compte que de telles politiques constituent un outil indispensable pour l'atteinte de leurs objectifs. Bénévoles Canada appuie le recours accru aux politiques et offre, par l'entremise de centres d'action bénévole locaux, des services de consultation aux organismes qui se sont engagés à adopter des politiques de filtrage.

Une liste de ressources liées à l'élaboration de politiques figure sur le site Web de Bénévoles Canada. Les politiques sont synonymes de clarté et entraînent des règles et des limites qui peuvent aider les organismes à prévenir des pertes et à améliorer leur position en cas de poursuite. Sans politique pour guider leurs actions et leurs décisions, les organismes peuvent créer des risques qui excèdent leur capacité de traitement.

Les politiques efficaces exigent un engagement. Selon la complexité des programmes des organismes et la quantité de travail déjà effectué, l'élaboration de politiques représente beaucoup de travail. Voici quelques suggestions qui pourraient vous aider :

- S'il vous faut rédiger de nombreuses politiques, abordez la tâche de manière systématique en énumérant les domaines et les sujets pour lesquels une politique est requise. Notez les cas les plus urgents (pour différentes raisons telles que le risque), puis allez-y de façon ordonnée.
- Soyez conscient que l'élaboration d'un ensemble complet de politiques peut prendre plusieurs années. Les organismes ne doivent pas se sentir obligés d'accomplir cette tâche en peu de temps.
- N'oubliez pas que l'élaboration de politiques est un processus continu. Le
- secteur change si rapidement que de nouvelles normes, perspectives,
- informations et priorités exigent une évaluation régulière des politiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 670-0401 ou visitez notre site Web à www.volunteer.ca.

OBLIGATION DE DILIGENCE

L'obligation de diligence est l'obligation juridique de prendre les mesures nécessaires pour protéger quelqu'un du tort. Il s'agit du principe fondamental à la base de l'*Initiative ontarienne de filtrage*.

Afin d'assumer l'obligation de diligence, les **organismes** doivent faire les efforts nécessaires pour protéger la sécurité, la dignité et les droits des particuliers qu'ils aident, de leur personnel, de la collectivité en générale et de l'organisme comme tel. Une telle obligation morale et éthique s'applique à tous les organismes, peu importe leur taille.

Les organismes assument l'obligation de diligence comme suit :

- assurer la sécurité des lieux;
- offrir des programmes et des services efficaces, significatifs, utiles et sécuritaires;
- choisir et embaucher des particuliers compétents qui aideront les participants, les autres membres du personnel et la collectivité en générale.

Une question d'obligation

Chaque **particulier** impliqué dans la prestation de programmes et de services, quel que soit leur niveau, a une obligation de diligence envers les personnes suivantes :

- les participants aux programmes de l'organisme;
- les membres du personnel, notamment les bénévoles et toute autre personne qui travaille ou assure la prestation de services au nom de l'organisme;
- la collectivité en générale;
- l'organisme comme tel.